

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 22 juin 2022, et au terme de la séance du 21 septembre 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la :

### Spécialité ENDOCRINOLOGIE-DIABÉTOLOGIE-NUTRITION

*(Classement par ordre alphabétique)*

	NOM	PRENOM
1	GBESSOUA	Marie Laure Nadège Fifamè
2	GUINDO	Issa
3	HOUNSOU	Sessi Hermine Hyacimine
4	NAMOUNI	Abdelatif
5	OUEDRAOGO	Idrissa
6	SOUISSI	Nesrine

**Cette liste complémentaire est valable 18 mois**

Fort-de-France, le 25 septembre 2023

Anne BRUANT-BISSON,  
Directrice générale de l'ARS Martinique  
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Pour la Directrice Générale de l'ARS et par délégation  
La Directrice Déléguée à l'offre de Soins  
Adjointe à la Directrice de l'Offre de Soins et  
de l'Autonomie



**Fatima NEHAL**